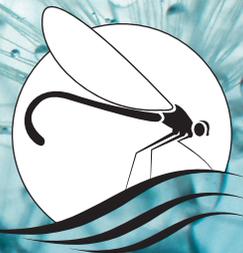


LA LETTRE DE L'EAU



MISSION EAU
zones pilotes

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles - Secteur du Bassin de la Souffel

SOMMAIRE

p.1

Actualités réglementaires
A noter

p.2

Jardinage naturel : conseils de
saison par Eric Charton

p.3

Les abris à insectes
Quelle utilité ?

p.4

Du côté des entreprises, la ges-
tion différenciée des espaces

CONTACT :

Laurent MERGNAC

laurent.mergnac@sdea.fr
Mission Eau - Bassin de la Souffel
Tél. 03 88 19 29 16



www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes"
pour suivre nos actualités !

EDIT'EAU



A moins de 100 jours de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes, des efforts restent encore à fournir. L'interdiction, en 2017, du glyphosate et des autres herbicides pour les collectivités ne règlera pas entièrement le problème de dégradation de nos ressources.

En effet, l'étape suivante est de convaincre l'ensemble des entreprises publiques et privées de rejoindre cette dynamique et de gérer leurs espaces verts durablement. Les zones d'activités et les zones industrielles représentent de telles superficies qu'elles se retrouvent elles aussi responsables d'une partie de la contamination de nos ressources en eau via l'utilisation importante de pesticides. Il est essentiel de convaincre tout utilisateur de substances dangereuses d'employer de nouvelles techniques afin de répondre aux différents enjeux sanitaires et environnementaux actuels.

Pierre LUTTMANN,
Président de la Mission Eau
Vice-Président du SDEA

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

GLYPHOSATE INTERDICTION ?

L'AVENIR DU GLYPHOSATE REMIS EN QUESTION EN EUROPE

Le glyphosate est une **matière active herbicide**, présente dans de nombreux désherbants pour les professionnels et les jardiniers amateurs.

La Commission européenne a annoncé, le 29 juin dernier, **la prolongation pour une période de 18 mois de l'autorisation du glyphosate dans l'Union Européenne** malgré l'opposition de la France et de Malte.

Le glyphosate a été classé par le Centre International de Recherche sur le Cancer comme **cancérogène probable en mars 2015**. C'était la première fois qu'une instance scientifique prenait un avis aussi fort sur cette substance correspondant au pesticide le plus vendu au monde.



A contrario, en novembre 2015, l'Efsa (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) a conclu dans un rapport qu'il est **improbable que le glyphosate présente un danger cancérogène pour l'homme**.

Ce désaccord a donc abouti à l'ajout d'un délai supplémentaire à cette autorisation qui doit permettre à **l'Agence européenne des produits chimiques de publier son avis, au plus tard fin 2017**.

BIODIVERSITÉ 8 AOÛT 2016

LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

Le 8 août 2016, le Président de la République a promulgué **la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**. Cette loi vise à rétablir avec la nature des relations non seulement harmonieuses mais aussi fructueuses, bonnes pour la santé, bonnes pour l'innovation et bonnes pour l'emploi.

Cette loi prévoit notamment la création de **l'Agence française pour la biodiversité, l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes**, la réparation du **préjudice écologique** et la **non-régression du droit de l'environnement**, la mise en oeuvre du protocole de Nagoya (accès aux ressources génétiques et partage des avantages issus de leur utilisation), de nouveaux outils juridiques de **protection des espèces en danger** et un durcissement des sanctions.

EDITION 2017 10 ANS DÉJÀ !

A NOTER SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES EN ALSACE

L'édition alsacienne 2017 de la Semaine des alternatives aux pesticides se déroulera du 17 au 26 mars 2017. Pour ses 10 ans d'existence, de nombreux événements seront proposés sur l'ensemble de la région. Citoyens, associations ou acteurs locaux, vous pouvez nous proposer des animations qui pourront être intégrées au programme régional !



JARDINAGE NATUREL : CONSEILS DE SAISON PAR ERIC CHARTON

QUOI ME RE-BUTTE ?



Le saviez-vous ?

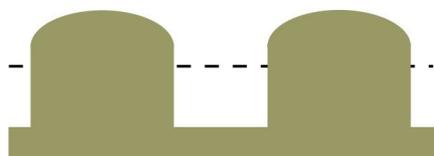
A l'automne, les grosses épaisseurs de feuilles mortes peuvent être remplacées par un **millefeuilles composé d'une première couche de cartons** sur laquelle sont déposés des **déchets verts** des plus grossiers aux plus fins.

Pour planter arbustes à petits fruits, fraisières ou légumes-fruits au printemps, il suffit de percer la couche.

Une litière se reconstitue, ce qui **favorise l'activité biologique du sol et inhibe la germination des plantes indésirables !**



Jardin en palettes



Technique du billon

Aménager en buttes est à la mode ; il suffit de se plonger sur internet ou fréquenter les réseaux sociaux pour être submergé de témoignages. A la notion de butte est préférée celle de jardin surélevé.

■ DES AVANTAGES NOMBREUX ET RÉELS

Le jardinage sur-élevé permet de recréer un sol à partir de sols initialement caillouteux, gorgés d'eau, très argileux ou dénaturés par des travaux de construction.

Cette technique a de nombreuses vertues :

- elle facilite le **réchauffement du sol au printemps**,
- elle engendre des bordures qui sont très favorables à la **biodiversité**,
- elle offre un **meilleur drainage** et aucune stagnation d'eau,
- elle **favorise l'enracinement** grâce à un sol aéré et profond,
- elle **fatigue moins** le jardinier au quotidien,
- elle est aussi **idéale pour les petits jardins, les zones cimentées ou imperméables**.

Attention, le jardinage surélevé demande un **énorme travail à la mise en place**. Trouver de la terre de bonne qualité n'est pas si simple ! De plus, l'**assèchement est à craindre en été**, surtout pour les sols légers ou nus par l'absence de paillis.

■ DIFFÉRENTS EXEMPLES FACILES À METTRE EN PLACE ?

Plus la hauteur de la butte est importante et la terre légère, plus il faut prévoir **des bordures en bois ou en pierres**. Une largeur de 120 cm est à ne pas dépasser. Elle facilite le travail de part et d'autre sans mettre les pieds dans la plate-bande.

La technique du billon (pour sol compact et/ou humide) :

En octobre, piquer votre sol en créant des bandes larges de 120 cm séparées par des sentiers de 60 cm. Décompacter les bandes à la grelinette. Ensuite, **décaisser les sentiers sur une profondeur de 60 cm** (2 hauteurs de bêche) et **déposer la terre sur les bandes pour créer de la hauteur**. La mélanger avec du compost décomposé,

puis couvrir de fumier et enfin par 20 cm de feuilles de l'automne. Remplir les sentiers de paille ou de feuilles pour les faire composter, une fois décomposés ces biodéchets couvriront les buttes en été. Ils compléteront le paillis de tontes de gazon (épaisseur de 1cm à chaque dépôt). **Au printemps, découvrir les buttes pour favoriser leur réchauffement**. Il est vrai que cette **technique chamboule le sol**, c'est pourquoi elle doit être utilisée si le jardinier est désespéré de ne voir rien pousser dans son sol compact !

La technique du jardin en palette (terrain ingrat, espace imperméable, difficultés du jardinier à se baisser...) :

Fabriquer **des bacs à partir de palettes de récupération**, mais solides, en prévoyant une hauteur supérieure à 60 cm (les palettes ont une longueur de 120 cm). Apposer un géotextile ou des plastiques sur les parois. Remplir les bacs de terre en la mélangeant avec du compost mûr et la couvrir d'un paillis de feuilles mortes. Cette technique peut être utilisée **pour une serre ou une tonnelle adossée**.



■ UNE TECHNIQUE SANS BUTTE

Les jardiniers qui souhaitent intégrer un **espace potager à partir d'un espace engazonné** n'ont pas l'obligation de défoncer le sol. En octobre, tondre la pelouse à ras, puis piquer l'espace pour matérialiser les futures plates-bandes. Leur largeur est voisine de 120 cm. Les sentiers enherbés sont préservés. **Couvrir les plates-bandes avec 20 cm de feuilles mortes broyées à la tondeuse**. En mai, repiquer des légumes-fruits (tomates, courges...) dans des trous copieusement remplis de compost. **Jusqu'à l'automne, déposer les déchets verts du moment** (1 cm de tonte de gazon, fanes déchiquetées, feuilles mortes...). Le jardinier décompactera le sol l'année suivante puis plantera diverses plantes en privilégiant rotations et associations.

LES ABRIS À INSECTES

QUELLE UTILITE ?

Un peu partout, nous voyons fleurir des gîtes à insectes, dans les jardins, dans les espaces verts, à l'entrée des communes... Plusieurs questions nous viennent à l'esprit : « mais à quoi ça sert ? », « pour quels insectes sont ils conçus ? », « et d'ailleurs...à quoi servent les insectes ? ».



IDÉE DE CONSTRUCTION DE GÎTES À INSECTES

Bottes de tiges creuses pour attirer les osmies*

Avec une vingtaine de **tiges sèches et creuses de 20 cm** (sureau, renouée du japon, buddleia, bambou...), confectionnez une botte en la **liant avec de la ficelle ou du fil de fer**. Les tiges creuses doivent être bouchées à une extrémité ou en leur milieu pour être utilisées par les insectes. Il faut soit utiliser les nœuds naturels, soit tremper l'une des extrémités de la botte dans de l'argile délayée dans un peu d'eau. Les bottes peuvent être fixées par deux sur un petit piquet, l'une horizontale, l'autre verticale, et réparties dans les parterres de fleurs ou au potager.



*Abeilles sauvages dénuées de toute agressivité. Cette espèce est d'une très grande utilité pour la pollinisation.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire le livre « Un jardin pour les insectes : les connaître et favoriser leur présence » de Vincent Albouy et Gilbert Hodebert aux éditions Delachaux et Niestlé.

Les insectes ont besoin d'abris pour y construire leur nid, pour passer l'hiver ou simplement la nuit ou le jour. Un jardin naturel à la végétation sauvage variée et recelant de nombreux micro-milieu (bois morts, mousses, pierres, feuilles mortes...) offre suffisamment d'abris.

■ DANS QUEL CAS INSTALLER UN GÎTE À INSECTES ?

Cette démarche se justifie dans trois cas :

- Si le **milieu est déséquilibré**, avec une **ressource importante de nourriture** mais **peu de sites pour s'abriter** ou nidifier. C'est fréquent en milieu urbain, où les jardins sont petits et souvent fleuris. La ressource en nectar est importante, mais les insectes qui s'en nourrissent manquent de sites de nidification.

- Si l'on veut artificiellement **augmenter la densité de certains insectes**. C'est le cas dans un potager cultivé de façon biologique, où le jardinier aura intérêt à attirer certains prédateurs ou parasites pour protéger ses cultures.

- Si l'on veut pouvoir **observer facilement certains insectes**, qui autrement seraient très difficiles à repérer dans la végétation du jardin. C'est très utile dans le cadre d'activités de découverte, ou simplement pour le plaisir de mieux connaître les mœurs des insectes.

■ POUR REMÉDIER À LA CRISE DU LOGEMENT POUR CERTAINES ESPÈCES : ADOPTEZ LA BÛCHE PERCÉE !

Pour attirer les insectes vivant dans le bois mort, les classiques **bûches et blocs de**

bois dur percés de trous allant de 2 à 8 mm de diamètre sont idéaux. Une large palette d'espèces vient y loger, aussi bien des « osmies » que des « anthidies » ou des « halictes » chez les abeilles solitaires, que des « odynères » chez les guêpes.



Ces nichoirs sont très rapidement occupés et peuvent servir 3 ou 4 ans avant d'être renouvelés. Ce succès s'explique par la crise du logement dont souffrent ces espèces, les vieux arbres morts sur pieds (voir encadré) étant rarissimes dans les jardins.

■ ABRI À PAPILLONS

Les papillons ne manquent pas de site d'hivernation dans les jardins et même en zone urbaine. Par exemple, ils **hivernent sous forme d'oeufs, chenilles ou chrysalides** dans le lierre touffu, la cabane de jardin ou le hangar.

Abandonner un piquet ou un vieil arbre au lierre. Laisser ouverte la porte de la cabane du jardin quand reviennent les beaux jours pour que les réfugiés de l'hiver puissent librement sortir. Retirer un carreau à la fenêtre de la cabane ou au soupirail de la cave, autant de gestes simples et efficaces pour aider les papillons à mieux passer l'hiver.

Zoom sur...

L'arbre mort, un hôtel à insectes 4 étoiles !

En forêt : La dégradation du bois mort contribue au **renouvellement de la matière organique** dans le sol. Il est une **source de nourriture et d'habitats** pour un grand nombre d'organismes. 20% des espèces forestières dépendent du bois mort et 39% des oiseaux forestiers nichent dans des cavités. 35 espèces de mammifères, 20 espèces d'amphibiens et de reptiles, des gastéropodes, champignons et végétaux utilisent l'arbre mort et le bois mort durant une partie de leur vie.

Dans le jardin : Conserver par exemple les **vieilles souches** ou quelques **grosses branches au sol** et former des tas de bois dans les endroits les plus tranquilles du jardin pour accueillir les nombreuses espèces qui y trouveront refuge. Le tas de bois laissé ainsi dans le jardin sera rapidement colonisé par de jolies mousses, lichens et champignons puis les insectes et les autres animaux qui apprécient cet habitat si particulier (hérisson, lézard des souches, carabe...). Si vous gardez un arbre mort, coupez certaines branches qui ont pris au vent et n'hésitez pas à le consolider avec des piquets pour le stabiliser.



DU CÔTÉ DES ENTREPRISES

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES CHEZ PSA ET LG PROMOTION



Site de l'entreprise PSA à Sausheim

Le saviez-vous ?

La démarche Zéro Pesticide du SDEA Alsace-Moselle

Depuis 2007, le SDEA a engagé une démarche interne pour stopper l'usage de pesticides pour l'entretien des centres administratifs et des ouvrages. Que ce soit en gestion interne ou en prestation, les techniques de désherbage ont été modifiées.

En complément, la hauteur de coupe a été augmentée pour limiter le nombre de tontes, des prairies fleuries ont été semées pour favoriser la biodiversité et des ruches ont été installées à proximité de certains ouvrages.



Désherbage mécanique des parkings



Ruches du château d'eau de Herrlisheim-Offendorf

■ LE DESHERBAGE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL

Pour un industriel ou une entreprise, **le plan de désherbage du site doit d'abord répondre à des critères économiques et fonctionnels**. Le choix d'une technique de désherbage relève de critères liés à son efficacité, au bénéfice qu'elle peut leur apporter et de l'impact qu'elle peut avoir sur la santé des agents applicateurs.

L'efficacité d'une technique sera évaluée en fonction du revêtement sur lequel elle s'applique (enrobé, gravier, bordures de trottoirs...), **ou de sa facilité de mise en oeuvre**.

Le recours raisonné aux produits phytosanitaires se restreint aux seules zones où la présence de la végétation peut avoir un impact sur le fonctionnement du site.

■ EXEMPLE D'UN SITE INDUSTRIEL : PSA À SAUSHEIM

Entretien avec Mme Derycke (responsable du service énergie et environnement industriel de PSA) et M. Tessier, responsable d'exploitation pour l'entreprise Veolia Industrie Global Solution, chargé de l'entretien des espaces extérieurs de PSA.



Techniques alternatives et acceptation de la végétation spontanée :

Le site de PSA est réparti sur 313 ha, sur la commune de Sausheim, à l'Est de Mulhouse. « Les zones de stationnement des véhicules des agents et des transporteurs, les fils d'eau le long des trottoirs et les voies de circulation internes bénéficient de techniques de désherbage alternatives » précise Mme Derycke. Sur ces zones, l'entreprise chargée de l'entretien a ainsi essentiellement recours

au balayage mécanisé et au désherbage mécanique. La fréquence d'intervention dépend des conditions climatiques et de critères économiques.

De ce fait, **la présence de la végétation spontanée est généralisée et acceptée par la direction du site**.

Desherbage chimique limité :

Le recours au désherbage chimique est limité à la voie ferrée, à l'axe principal du site (pour une question d'image), aux zones en concassé et aux pieds des clôtures extérieures (pour éviter la prolifération des espèces envahissantes).

Afin de réduire les doses appliquées, les agents utilisent un colorant phytosensible qui matérialise les zones sur lesquelles la pulvérisation a déjà eu lieu.

■ EXEMPLE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE

Entretien avec M. Girardier, gérant de la société LG promotion, à Schlierbach.

« La société s'est installée en 2011 », explique M. Girardier. L'entretien des espaces extérieurs était d'abord réalisé en interne. A proximité, un centre équestre recherchait des parcelles pour pouvoir y accueillir ses chevaux. Une collaboration s'est naturellement engagée pour un bénéficiaire mutuel. Outre la possibilité de faire entretenir gratuitement ses espaces verts extérieurs, l'entreprise LG promotion a également recueilli **des bénéfices en terme d'image** auprès de ses clients et des habitants du voisinage.

Il faut dire qu'à proximité, une autre parcelle d'une entreprise voisine accueille des vaches Highland, la société Stores Enderlin !



LA LETTRE DE L'EAU

n°11 Novembre 2016

Édition trimestrielle diffusée par les 6 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Laurent MERGNAC

Mission Eau SDEA

laurent.mergnac@sdea.fr / Tél. 03 88 19 29 16

Secteur Bassin de la Souffel

www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !



Mission Eau du SDEA - Secteur Souffel
Espace Européen de l'Entreprise
1 rue de Rome, 67013 STRASBOURG Cedex
Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Conception - rédaction : Mission eau, E. Charton, PSA
Photos - illustrations : E. Charton, Missions eau, PSA, polo Graphiste, DNA, P Ludwig
Impression : Freppel-Edac Tirage : 10100
N° ISSN : 2273-6573



MISSION EAU
zones pilotes